

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 novembre 2024

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **11 novembre 2024 à 19 h 02**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Sont présents : M. Luc Brisebois, maire
M. Tyler Cook, conseiller du district 1
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
M. Éric Lessard, substitut à la mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Étaient également présentes : la greffière et la directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance ordinaire du 15 octobre 2024
4. RÈGLEMENTS
 - 4.1. Règlement (2024)-A-75-7 modifiant le règlement (2022)-A-75 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération - avis de motion et dépôt du projet de règlement
 - 4.2. Règlement (2024)-A-76-1 modifiant le règlement (2022)-A-76 établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation des bibliothèques municipales - adoption de règlement
 - 4.3. Règlement (2024)-A-78-5 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation - avis de motion et dépôt du projet de règlement
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt
 - 5.2. Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt
 - 5.3. Cocktail des Fêtes de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation
 - 5.4. Plateforme mobile CITAM, alertes et notifications de masse - avenant
 - 5.5. Acquisition d'une dameuse - contrat
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Liste des personnes engagées - dépôt
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Liste des comptes à payer
 - 7.2. Dépôt des états financiers comparatifs en date du 30 septembre 2024
 - 7.3. Assurance accidents - contrat
 - 7.4. Office municipal d'habitation des Laurentides - versement au programme de supplément au loyer
8. URBANISME (aucun sujet)
9. INFRASTRUCTURES (aucun sujet)
10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)
11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 novembre 2024

11.1. Autorisation d'événements

12. INCENDIE

12.1. Entente concernant les modalités d'utilisation de Naloxone par le service de premiers répondants - autorisation de signature

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)

14. RAPPORT

15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale et de la greffière; il est 19 h 02.

Intervention de madame la conseillère Dominique Laverdure.

CA24 11 246

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. PROCÈS-VERBAUX

CA24 11 247

3.1. Séance ordinaire du 15 octobre 2024

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 15 octobre 2024, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENTS

CA24 11 248

4.1. Règlement (2024)-A-75-7 modifiant le règlement (2022)-A-75 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Madame la conseillère Roxanne Lacasse donne un avis de motion que le *Règlement (2024)-A-75-7 modifiant le règlement (2022)-A-75 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération* sera soumis au conseil pour

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 novembre 2024

adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance et dépose le projet de ce règlement.

L'objet de ce règlement vise à mettre à jour la tarification des biens, services et activités pour l'année 2025.

CA24 11 249

4.2. Règlement (2024)-A-76-1 modifiant le règlement (2022)-A-76 établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation des bibliothèques municipales - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ou, s'il y a lieu, que ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 15 octobre 2024, madame la conseillère Guylaine Lyras a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

L'objet de ce règlement vise à retirer l'annexe concernant l'horaire des bibliothèques.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2024)-A-76-1 modifiant le règlement (2022)-A-76 établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation des bibliothèques municipales.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 11 250

4.3. Règlement (2024)-A-78-5 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Monsieur le conseiller Tyler Cook donne un avis de motion que le *Règlement (2024)-A-78-5 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation* sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance et dépose le projet de ce règlement.

L'objet de ce règlement vise à :

- interdire le stationnement sur la rue Mercure;
- ajouter des panneaux d'arrêt obligatoire sur la montée Kavanagh, à son intersection avec le boulevard du Docteur-Gervais;
- corriger des coquilles dans l'annexe portant sur les passages pour piétons ou bicyclette.

5. ADMINISTRATION

**Dépôt CM24 11
(5.1)**

5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 novembre 2024

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

**Dépôt CM24 11
(5.2)**

5.2. Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil doivent, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de leurs intérêts pécuniaires;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires par les membres du conseil dont la proclamation a eu lieu le 12 novembre 2021.

CA24 11 251

5.3. Cocktail des Fêtes de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation

CONSIDÉRANT les articles 25 à 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c T-11.001);

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-610 pour effectuer le remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la Ville, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE désigner madame la conseillère Billie-Jeanne Graton pour représenter la Ville et participer au Cocktail des Fêtes organisé par la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant qui se tiendra le 28 novembre 2024 au restaurant La Quintessence et d'autoriser le paiement des frais au montant de 50 \$, taxes applicables en sus;

D'autoriser ce membre du conseil à présenter une réclamation pour le remboursement des dépenses, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 11 252

5.4. Plateforme mobile CITAM, alertes et notifications de masse - avenant

CONSIDÉRANT la résolution CA24 06 136, par laquelle la Ville a octroyé un contrat de service du logiciel d'alertes et de notifications de masse, incluant la plateforme mobile à CAUCA;

CONSIDÉRANT que les parties conviennent d'apporter des modifications aux dispositions relatives à la facturation et à la validité des prix afin de faciliter la gestion administrative;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser la directrice du Service des communications et des relations citoyennes à signer, pour et au nom de la Ville, l'avenant au contrat de service du logiciel d'alertes et de notifications de masse, incluant la plateforme mobile, octroyé à CAUCA, afin de modifier les dates de facturation pour correspondre à l'année fiscale de la Ville et d'ajuster les coûts annuels comme suit :

- Les frais annuels seront désormais facturés en janvier à partir de 2025;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 novembre 2024

- Les montants révisés sont établis à 1 169,70 \$ pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 31 décembre 2024, et indexés pour les années suivantes jusqu'en 2027;

QUE toutes les autres dispositions du contrat demeurent inchangées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 11 253

5.5. Acquisition d'une dameuse - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite faire l'acquisition d'une dameuse usagée pour le damage des pistes de ski de fond du réseau de sentiers de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT qu'Équipement Plannord Ltée détient l'exclusivité de distribution dans la province et qu'il est l'unique fournisseur au Québec à détenir une machine usagée en inventaire et prête à opérer pour la saison hivernale 2024-2025;

CONSIDÉRANT que la Ville a publié un avis d'intention pendant la période du 21 octobre au 6 novembre 2024 et n'a reçu aucun avis d'intérêt;

CONSIDÉRANT l'application de l'article 573.3 al. 1 (2) de la *Loi sur les cités et villes* et la recommandation du directeur du réseau de sentiers;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'octroyer de gré à gré, à Équipement Plannord Ltée, le contrat pour l'acquisition d'une dameuse au montant de 151 300 \$, taxes en sus (projet 2024-60), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans.

D'autoriser le directeur du réseau de sentiers à signer pour et au nom de la Ville tous les documents afférant à la présente résolution pour lui donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la conseillère Billie-Jeanne Graton.

6. RESSOURCES HUMAINES

**Dépôt CM24 11
(6.1)**

6.1. Liste des personnes engagées - dépôt

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions entérinés par résolutions du conseil et prévus aux conventions collectives le cas échéant;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

11 novembre 2024

Demande	Nom de la personne engagée	Statut	Fonction	Date d'embauche	Durée ou commentaire
Service des infrastructures					
2024-67	Xavier St-Germain	Temporaire	Préposé aux patinoires	4 novembre 2024	
2024-70	Stéphanie Gascon	Régulière temps complet	Commis secrétaire transport en commun	11 novembre 2024	
Service des communications et des relations citoyennes					
2024-69	Mireille Blondin	Régulière temps complet	Commis réceptionniste	28 octobre 2024	

7. GESTION FINANCIÈRE

CA24 11 254

7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2024 au montant de 549 309,86 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt CM24 11
(7.2)

7.2. Dépôt des états financiers comparatifs en date du 30 septembre 2024

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt par le trésorier des états comparatifs en date du 30 septembre 2024, tel qu'en fait foi le document déposé en annexe et faisant partie intégrante des présentes comme si reproduit au long, le tout conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

CA24 11 255

7.3. Assurance accidents - contrat

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 12 de l'entente collective de travail avec l'Association des pompiers et pompières de la Ville de Mont-Tremblant, les pompiers doivent bénéficier d'une assurance indemnité pour blessure ou décès dans l'exercice de leur fonction;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant tient également à assurer les élus pour blessure ou décès dans l'exercice de leur fonction;

CONSIDÉRANT que l'assurance accidents ne fait pas partie des assurances de dommages de la Mutuelle des municipalités du Québec;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accorder, de gré à gré, le contrat d'assurance accidents à BFL Canada inc. pour la période du 1^{er} décembre 2024 au 1^{er} décembre 2025 au coût de 5 965 \$, taxes en sus, plus des frais administratifs de 25 \$ (postes budgétaires 02-xxx-00-420).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 11 256

7.4. Office municipal d'habitation des Laurentides - versement au programme de supplément au loyer

CONSIDÉRANT les obligations de la Ville de contribuer à la hauteur de 10 % du coût d'application du programme de supplément au loyer;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-520-00-970, sujet à l'autorisation du conseil d'agglomération;

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

11 novembre 2024

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de verser la somme de 12 668,79 \$ à l'Office municipal d'habitation des Laurentides pour le programme de supplément au loyer pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME (aucun sujet)

9. INFRASTRUCTURES (aucun sujet)

10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)

11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

CA24 11 257

11.1. Autorisation d'événements

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du *Règlement (2022)-A-79 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics*, du *Règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation* ainsi qu'aux dispositions du *Règlement (2022)-204 relatif aux nuisances*, notamment en ce qui concerne les rassemblements, le bruit, l'obstruction de la circulation et la sollicitation ou la vente;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'entériner l'autorisation de l'événement suivant :

Événement	Organisme/Requérant	Date	Lieu
Halloween	Comité de quartier districts 1 et 2	31 octobre 2024, 16 h à 19 h	Place de la Gare

D'autoriser l'événement suivant :

Événement	Organisme/Requérant	Dates	Lieu
24h Tremblant marche et course	Fondation 24h Tremblant	13 au 15 décembre 2024	Territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. INCENDIE

CA24 11 258

12.1. Entente concernant les modalités d'utilisation de Naloxone par le service de premiers répondants - autorisation de signature

CONSIDÉRANT que, dans le contexte d'une hausse du nombre de décès causés par une surdose d'opioïdes, le Québec a mis en œuvre la Stratégie nationale pour prévenir les surdoses d'opioïdes et de substances psychoactives;

CONSIDÉRANT que l'une des principales mesures de la Stratégie nationale vise à faciliter pour les premiers répondants l'accès à la Naloxone, un médicament permettant de renverser temporairement les effets des opioïdes et ainsi intervenir auprès d'une personne en situation de surdose;

CONSIDÉRANT que, pour ce faire, la ministre de la Santé et des Services sociaux a autorisé les établissements du réseau de la santé et des services sociaux à en

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 novembre 2024

assurer l'acquisition par les services de premiers répondants désignés par le ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'une entente doit être conclue avec le CISSS des Laurentides concernant les modalités et les conditions régissant l'acquisition, la gestion et l'utilisation de Naloxone par les premiers répondants;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser la signature de l'entente concernant l'acquisition, la gestion et l'utilisation de Naloxone par le service des premiers répondants de Mont-Tremblant;

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à signer cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)

14. RAPPORT

15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

Les travaux pour remplacer les modules de jeux au parc du Voyageur sont terminés! Le design de ces nouveaux modules est inspiré des caractéristiques locales, notamment le P'tit Train du Nord, les montagnes et la nature environnante. Les modules sont accessibles pour les enfants de 18 mois à 12 ans.

Nous avons entendu vos commentaires quant aux balançoires. Il faut comprendre que nous devons répondre à certaines normes de sécurité. L'espace existant de cette aire de jeux n'est pas suffisant pour la mise en place de balançoires pour le moment. Toutefois, le Service des infrastructures évalue présentement la possibilité d'ajouter un espace pour balançoires à quelques mètres de l'aire de jeu.

Ce projet, d'une valeur totale de 184 218 \$, a été rendu possible grâce à une subvention de 84 667 \$, octroyée par Hydro-Québec dans le cadre de son Programme de mise en valeur intégrée (PMVI).

18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CA24 11 259

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 19 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière